

Surdité

Perte de l'audition moyenne, sévère ou profonde engageant les personnes sourdes dans un mode de communication gestuel.

Langue des Signes Française

Loi 2005 Article 78

Dans leurs relations avec les services publics, qu'ils soient gérés par l'Etat, les collectivités territoriales ou un organisme les représentant, ainsi que par des personnes privées chargées d'une mission de service public, les personnes déficientes auditives bénéficient, à leur demande, d'une traduction écrite simultanée ou visuelle de toute information orale ou sonore les concernant selon des modalités et un délai fixés par voie réglementaire. Le dispositif de communication adapté peut notamment prévoir la transcription écrite ou l'intervention d'un interprète en langue des signes française ou d'un codeur en langage parlé complété. Un décret prévoit également des modalités d'accès des personnes déficientes auditives aux services téléphoniques d'urgence.

Lecture labiale

C'est une aide à la communication partielle et non suffisante car elle ne permet le déchiffrement de 35 % du discours. Elle ne permet pas la compréhension des sosies labiaux (marteau/manteau).

Interprète LSF professionnel diplômé

Neutralité, confidentialité, respect du discours.

PÔLE SANTÉ PUBLIQUE

www.chu-bordeaux.fr

COM0096 © Direction de la communication

**Unité
& d'accueil
de soins
pour sourds**
Langue des **Signes française**

Langue des **Signes française**

Ses missions

Communication en langue des signes française

Avec interprète professionnel diplômé.

Accessibilité aux soins dans la langue choisie.

Sensibiliser les personnels soignants à l'approche des personnes sourdes.

Qualité des soins et compréhension de la démarche thérapeutique par les personnes sourdes.

Adaptation à la personne en fonction du niveau de compréhension :

- « Reprise » du discours par l'inter médiateur
- Discours iconographique
- Adaptation aux langues des signes étrangères

Travail en réseau avec :

- Médecin de ville
- Psychiatre de secteur et centre hospitalier spécialisé
- Conseil Général (Maison départementale de la solidarité et de l'insertion, centre médico-social...)
- Etablissement et service d'aide par le travail, service d'accompagnement à la vie sociale, écoles spécialisée...

Tous partenaires qui sollicitent l'unité accueil sourds (Mairie de Bordeaux, foyer de l'enfance, SAMU Social, éducation nationale, médecin du travail...)

Ses moyens

Accueil (hall du Tripode)

Secrétariat..... 05 56 79 98 66 (99866)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h

Mail accueil.sourds@chu-bordeaux.fr

Msn accueilsourdschubx@hotmail.fr

Sms 06 10 17 33 84

Mode d'intervention

Lors de consultations spécialisées.

En cours d'hospitalisation.

Consultation de médecine générale sur rendez-vous.

Consultation avec la psychologue sur rendez-vous.

Lieux d'intervention : CHU de Bordeaux

■➡ Groupe hospitalier de Pellegrin

■➡ Groupe hospitalier de Saint André

■➡ Groupe hospitalier Sud

Équipe

Médecins généralistes.....Dr Patrick COUVIN

.....Dr Maimouna COULIBALY

Psychologue..... Bénédicte GOURDON

Aide Soignant sourdFabien GABASSI

Interprètes LSF.....Karyn TANGUY et SCOP SIGNE

Secrétaire Médicale.....Nelly LACOUR